

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DCP\_0050** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **13/03/2024**

Objet : **marché 24.023 ELECTRE**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **13/03/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d\_cision 0050 march\_ 24.023 ELECTRE.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240313-DCP\_0050-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **13/03/2024**



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI\_2024\_0050

**Objet :** 24.023 – Renouvellement du contrat d'utilisation de la base de données bibliographique ELECTRE - Conclusion

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue de renouveler le contrat d'utilisation de la base de données bibliographiques ELECTRE à destination des médiathèques ;

Considérant que la société ELECTRE est la seule à proposer une base de données quotidienne à destination des bibliothèques permettant de suivre le processus des commandes, de transférer les paniers des commandes directement vers les prestataires et de faire des recherches pour les livres, CD et DVD ;

Considérant que le Code de la commande publique permet de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure le marché n°24.023 avec la société ELECTRE pour un montant de 5 688,00 € HT en vue du renouvellement du contrat d'utilisation de leur base de données bibliographique pour une durée d'un an.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **13 MARS 2024**

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le : **13 MARS 2024**